

RAPPORT N° 03/3-10
au Conseil Municipal

OBJET

SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2002

La SODIPARC, délégataire de la gestion et l'exploitation du service public de stationnement payant, m'a remis son rapport annuel pour l'exercice 2002 retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la délégation.

Au 31 décembre 2002, la SODIPARC gère :

- 1 629 places payantes sur voirie,
- 420 places en parcs de surface,
- 800 places en ouvrages (République et Sainte-Anne).

Les produits de l'exploitation s'élèvent à 1 236 000 euros.

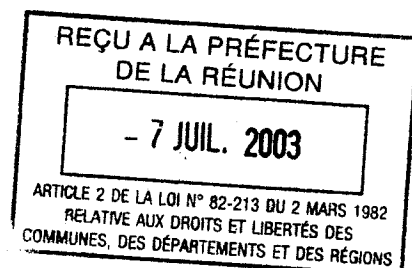
Les charges de l'exploitation s'élèvent à 1 381 000 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



DELIBERATION N° 03/3-10
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET

SERVICE PUBLIC DE STATIONNEMENT PAYANT
RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Finances et Administration Générale, et 3° Consultative des Services Publics Locaux ;


Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(4 abstentions)

Prend acte du rapport 2002 du délégataire du service public de stationnement payant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 JUIL. 2003**

Pour le Maire absent


Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

